Office ontarien de financement

Ontario

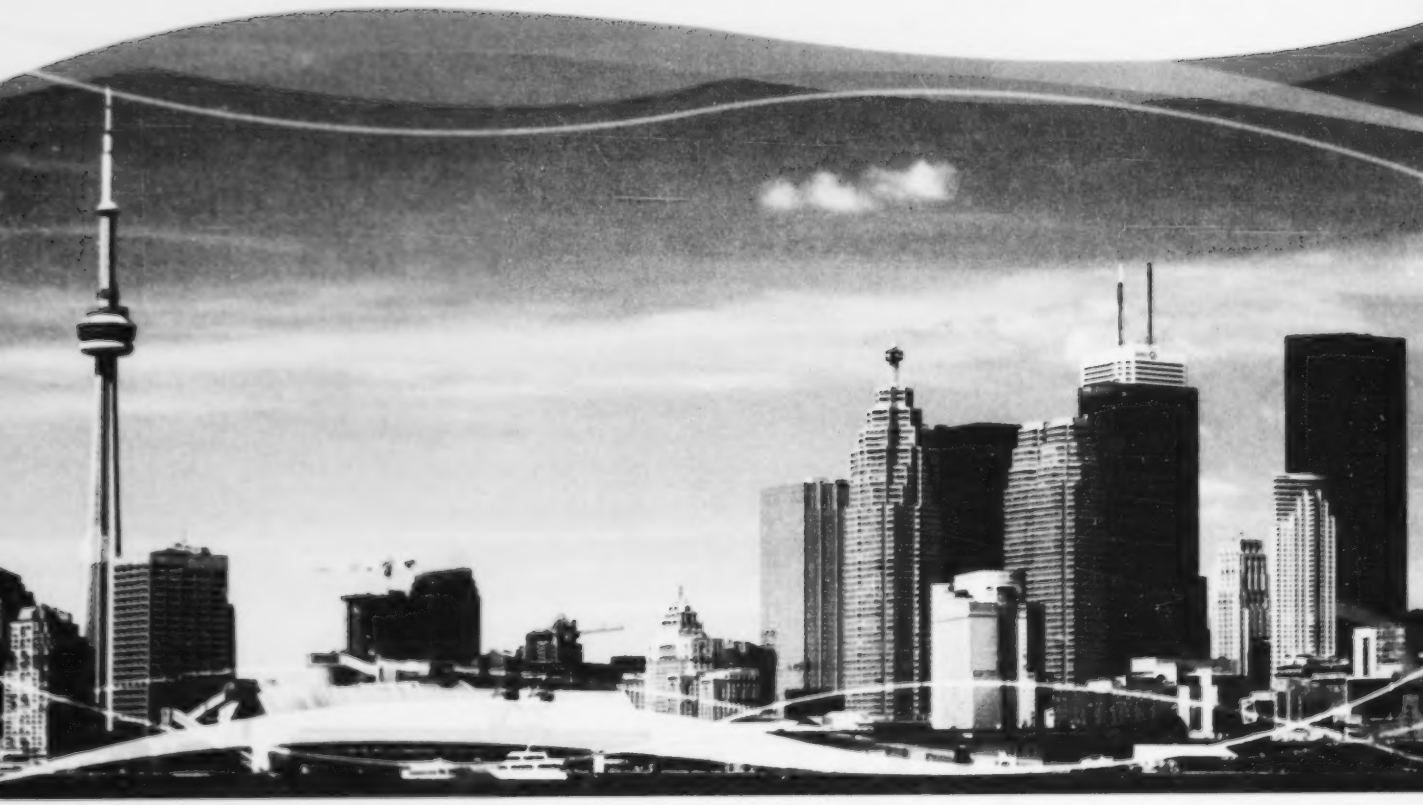

Rapport annuel

Mandat

L'Office ontarien de financement (OOF) a été créé aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi) et a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario;
- gérer la dette de la province;
- offrir des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement;
- prodiguer des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir;
- agir comme intermédiaire au nom de la province pour prêter de l'argent à certains organismes publics et investir au nom de certains organismes publics.

L'OOF offre également tout un éventail de services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et à Infrastructure Ontario (la Société ontarienne de travaux d'infrastructure).

Visitez www.ofina.on.ca et inscrivez-vous au service des abonnements courriel pour recevoir les dernières mises à jour de la province de l'Ontario :

- Titres d'emprunts
- Bulletin de l'OOF
- Webémissions
- Programme d'emprunts
- Présentations RI
- Autres activités

Table des matières

Message du président et du directeur général 2

Commentaires et analyse de la direction 3
- Activités des marchés financiers
- Emprunt et gestion de la dette
- Services financiers, services de gestion de trésorerie et services bancaires
- Conseils financiers

Sommaire des résultats financiers 13

États financiers 14
- Responsabilité de la présentation des états financiers
- Rapport du vérificateur
- Bilan
- État du bénéfice net et des bénéfices non répartis
- État des flux de trésorerie
- Notes afférentes aux états financiers

Régie de l'organisme 27
- Régie de l'organisme
- Rapports financiers
- Contrôles internes
- Conseil d'administration

Politiques et méthodes de gestion des risques 36

Annexes 38
- Cotes de crédit de l'Ontario
- Autres sources d'information

Message du président et du directeur général

Nous avons le plaisir de vous informer que l'exercice 2007-2008 a de nouveau été positif pour l'Office ontarien de financement.

Malgré des conditions de marché difficiles, nous avons emprunté 18 milliards de dollars pour le gouvernement provincial et la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), répondant ainsi aux besoins d'emprunt à long terme de l'exercice.

Nous avons été touchés par la conjoncture mondiale du crédit en raison de nos placements dans du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers canadiens. Les investisseurs ont approuvé le plan de restructuration du PCAA, qui a obtenu l'approbation des tribunaux. Nous continuerons de suivre de très près l'évolution du processus de restructuration.

L'OOF a élaboré un nouveau cadre stratégique pour le financement des organismes publics qui sont consolidés dans les états financiers de la province. En vertu de ce nouveau cadre, l'OOF a consenti des prêts à un certain nombre d'organismes publics, y compris des collèges et des conseils scolaires. Par ailleurs, il a participé à la conclusion de conventions de prêt entre la SFIEO et l'Ontario Power Generation Inc. dans le but de répondre aux besoins de financement de nouveaux projets d'approvisionnement en électricité.

L'Office ontarien de financement a géré les relations bancaires, en veillant à la prestation continue des services bancaires essentiels à la province. Il a participé au projet de transfert de la fonction d'imposition des impôts des sociétés de l'Ontario au gouvernement fédéral.

En ce qui concerne 2008-2009, l'OOF continuera d'offrir des services rentables d'emprunt, de gestion financière et de gestion de la dette. Il prévoit que les emprunts à long terme nécessaires s'élèveront à 24,3 milliards de dollars, principalement en raison de la dette arrivant à échéance et des investissements en immobilisations. L'OOF continuera également de participer à des initiatives de financement du secteur public et de fournir des conseils et du soutien sur les aspects financiers de nouveaux projets dans le secteur de l'électricité.

Nous tenons à remercier le personnel de l'OOF de ses efforts, les membres du conseil d'administration de leurs conseils et de leur supervision au cours de l'exercice. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer de nouveau avec eux en 2008-2009.

Nous tenons également à souhaiter à Karen Sadlier-Brown et à Christine Moszynski une retraite très heureuse et à les remercier pour leurs nombreuses contributions à l'OOF. Leur enthousiasme, leur intelligence et leur engagement ferme à servir la population de l'Ontario nous manqueront.

Le président,
Colin Andersen

Le directeur général,
Gadi Mayman

Commentaires et analyse de la direction

Activités des marchés financiers

Emprunt et gestion de la dette

Services financiers, services de gestion de trésorerie et services bancaires

Conseils financiers

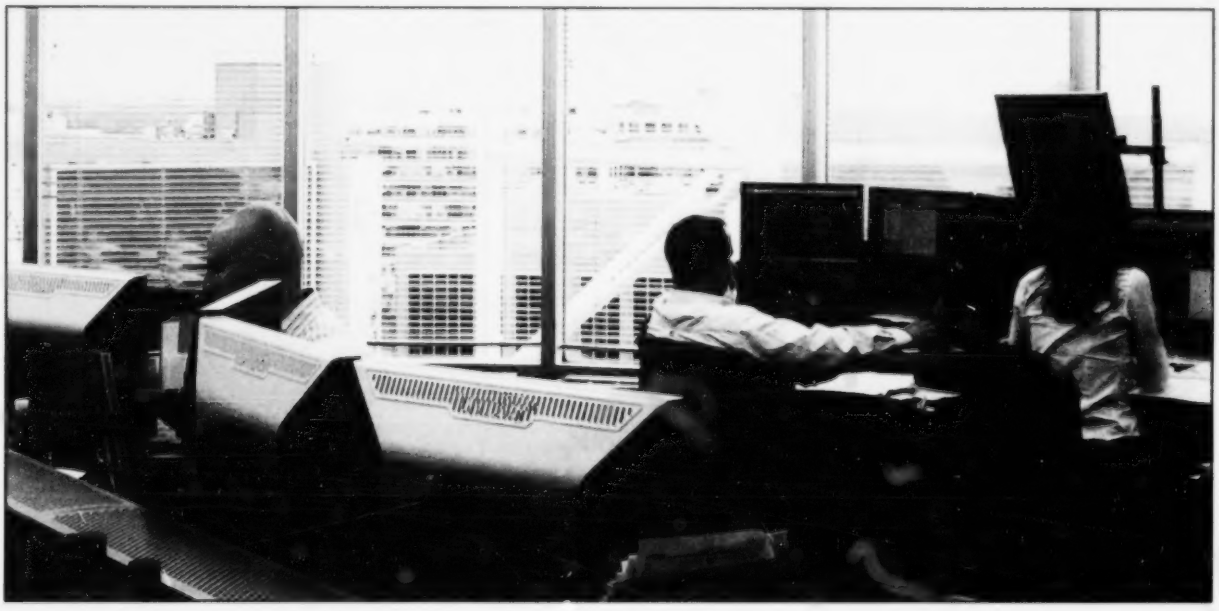

Commentaires et analyse de la direction

La présente partie du rapport annuel expose les commentaires et l'analyse de la direction relativement aux résultats de l'OOF en 2007-2008 et à ses objectifs pour 2008-2009 en date de juin 2008.

Activités des marchés financiers

Programme d'emprunt

En 2007-2008, les besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics se sont chiffrés à 18 milliards de dollars, soit 0,8 milliard de moins que les 18,8 milliards estimés dans le plan budgétaire de 2007. Cette baisse découle de l'amélioration de la situation financière de la province.

Les marchés des obligations ont été volatils durant une partie de 2007-2008, mais l'accès de la province au marché canadien des obligations demeure relativement stable en raison de la confiance des investisseurs en Ontario et de la liquidité que procurent les émissions d'obligations de référence.

L'OOF a continué de gérer le programme d'emprunt en ayant recours à des démarches souples et en surveillant les marchés financiers canadiens et internationaux afin de minimiser les coûts du service de la dette et de diversifier le programme d'emprunt. Alors que 15,4 milliards de dollars ou 86 p. 100 des emprunts nécessaires de la province ont été effectués sur le marché canadien, la province a réussi à avoir accès aux marchés financiers internationaux grâce à deux émissions d'obligations en dollars américains sur le marché mondial.

Seulement 2,6 milliards de dollars, soit14 p. 100 des emprunts nécessaires ont été effectués sur les marchés internationaux, étant donné que les coûts d'emprunt ont été, en règle générale, beaucoup plus élevés à l'étranger.

La province a emprunté sur le marché canadien en ayant recours à un certain nombre de titres de créances, dont les suivants :

- des obligations consortiales;
- des billets à moyen terme;
- des obligations d'épargne de l'Ontario;
- des obligations par adjudication;
- des obligations à taux variable.

Emprunts – Tous les marchés

Total : 18 milliards de dollars

Emprunts – Marchés canadiens

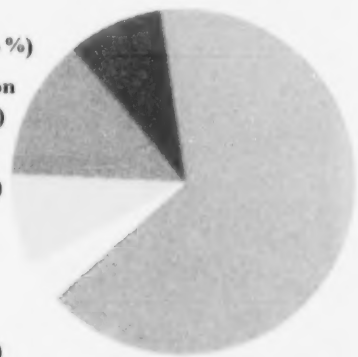

Total : 15,4 milliards de dollars

Investissements

L'OOF gère le portefeuille de réserves de liquidités de la province afin de maximiser le rendement du capital investi et de garantir la présence de fonds suffisants pour satisfaire les besoins d'encaisse. En 2007-2008, le niveau moyen des réserves de liquidités était de 7,3 milliards de dollars.

Comme l'indiquait le Budget de l'Ontario 2008, la province détient environ 645 millions de dollars en papier commercial adossé à des actifs (PCAA), qui fait actuellement l'objet d'une restructuration par le comité pancanadien des investisseurs. Les investisseurs ont approuvé le plan de restructuration du PCAA, qui a obtenu l'approbation des tribunaux. L'OOF continuera de surveiller l'évolution du processus de restructuration. Les placements en PCAA représentent moins de 10 p. 100 des réserves de caisse de la province et ne touchent pas ses liquidités.

L'OOF investit également au nom de certains organismes publics pour accroître leurs rendements en améliorant les processus d'investissement et en réduisant les coûts de placement. En 2007-2008, l'OOF a offert des services d'investissement à un certain nombre d'organismes, de conseils, de commissions et autres organismes publics, y compris Infrastructure Ontario, le Fonds de garantie des prestations de retraite, la Fondation Trillium de l'Ontario et la Société ontarienne d'assurance-dépôts. Le total des fonds gérés s'élevait à 2,5 milliards de dollars.

En collaboration avec l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), l'OOF a continué de gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement), créés en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Au 31 mars 2008, la valeur marchande combinée des fonds se chiffrait à 9,7 milliards de dollars, contre une valeur marchande de 4,9 milliards de dollars à l'établissement officiel des fonds en 2003.

Nous avons retenu les services de 18 gestionnaires de placements externes pour investir les fonds en obligations et en actions. Depuis la création des fonds, leur rendement annualisé se chiffre à 8,4 p. 100, par rapport au taux de rendement à long terme cible de 5,15 p. 100 (3,25 p. 100 au-dessus de l'évolution de l'indice des prix à la consommation).

Objectifs pour 2008-2009

On prévoit que le total des besoins d'emprunt à long terme en 2008-2009 s'élèvera à 24,3 milliards de dollars, principalement en raison de la dette arrivant à échéance et des investissements en immobilisations.

Le marché intérieur en dollars canadiens sera de nouveau la principale source de financement de la province. L'OOF continuera de diversifier son programme d'emprunt intérieur en utilisant une combinaison d'émissions consortiales, d'obligations par adjudication, d'obligations à taux variable et de billets à moyen terme. Le programme d'emprunt 2008-2009 inclura également la quatorzième campagne de vente d'Obligations d'épargne de l'Ontario. L'envergure de la campagne dépendra des conditions du marché.

On prévoit qu'environ 25 p. 100 des besoins seront satisfaits sur les marchés internationaux. Les relations avec les investisseurs représenteront un domaine prioritaire, avec des tournées de présentation en Europe, aux États-Unis, au Canada et éventuellement en Australie et en Asie. Une attention particulière sera accordée aux tournées de présentation appuyant des émissions d'obligations particulières. Les mises à jour du site Web continueront de favoriser la sensibilisation constante des investisseurs.

L'OOF gérera également les réserves de liquidités de la province de façon prudente en produisant un taux de rendement conforme à ses objectifs de placement. En ce qui concerne l'Ontario Power Generation, l'OOF continuera d'administrer les placements des fonds nucléaires conformément aux objectifs de l'ONFA de manière que le passif éventuel du gouvernement provincial en vertu de cette entente soit géré de façon prudente.

Afin de réduire les coûts, l'initiative de placements centralisés offrira des services de trésorerie et d'administration aux organismes de la Couronne et administrera des fonds au nom d'organismes du secteur public.

Emprunt et gestion de la dette

L'OOF gère la dette totale de la province et de la SFIEO, dont le montant provisoire, calculé sur une base consolidée, se chiffrait à 162,3 milliards de dollars au 31 mars 2008. Le montant provisoire de la dette nette, qui équivaut à la différence entre le total du passif et le total de l'actif financier, s'élevait à 142,8 milliards de dollars au 31 mars 2008.

L'emploi de politiques et de procédures prudentes de gestion des risques atténue les risques financiers inhérents à des portefeuilles importants de titres de créance et de réserves de liquidités. L'OOF a recours à divers instruments financiers comme les options et les échanges pour gérer le risque que présentent les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères. Les risques sont surveillés tous les jours et vérifiés chaque année.

Composition de la dette totale

162,3 milliards de dollars canadiens

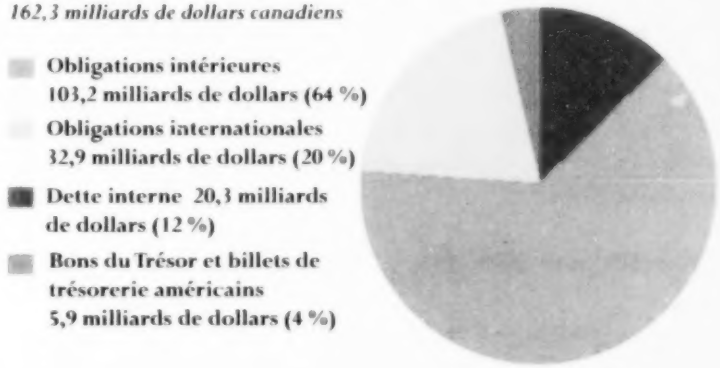

Les politiques de gestion des risques sont examinées chaque année et les modifications sont approuvées par le conseil d'administration de l'OOF.

Rendement

L'OOF mesure et surveille le rendement des programmes d'emprunt, de gestion de la dette et d'investissement des réserves de liquidités. En 2007-2008, les économies provisoires totales réalisées par rapport aux repères en matière de rendement se sont chiffrées à 40 millions de dollars, contre 86 millions de dollars en 2006-2007.

Le rendement du programme d'emprunt représente la différence entre le coût global du programme d'emprunt réel et les coûts globaux de l'emprunt hypothétique sur les marchés canadiens de même durée et de même taille, mis en œuvre de façon égale pendant l'exercice (repère à étapes régulières). La différence de coût est ensuite comparée au rendement des gestionnaires de fonds à revenu fixe en se servant d'un indice du marché obligataire couramment utilisé.

Pendant l'exercice 2007-2008, le coût du programme d'emprunt a été de 32,7 millions de dollars inférieur au repère à étapes régulières, selon la valeur actualisée, contre 70,5 millions de dollars en 2006-2007. Même si, en chiffres absolus, les économies étaient inférieures à celles de l'exercice précédent, le rendement relatif comparé au groupe de pairs a continué de se situer dans le premier quartile.

Le rendement du programme de gestion de la dette est évalué en fonction d'une comparaison entre les économies réalisées par le programme et un objectif de rendement fondé sur les risques. En 2007-2008, le programme de gestion de la dette a permis d'économiser 2 millions de dollars, comparativement à 8 millions de dollars en 2006-2007. Le rendement par rapport à l'objectif a continué de se situer dans le deuxième quartile.

Le rendement des placements de la réserve de liquidités se mesure en fonction de celui d'un repère personnalisé d'une durée de 45 jours. La différence de rendement est comparée à celui d'un groupe pair de gestionnaires sur le marché monétaire en fonction d'un indice courant des marchés monétaires. Le programme, qui exclut de la mesure de rendement la dépréciation du portefeuille de papier commercial adossé à des actifs, a produit un rendement supérieur de sept points de base à celui du repère de 45 jours, ce qui représente des économies de 5 millions de dollars en 2007-2008.

L'OOF surveille aussi l'intérêt de la dette de la province pour veiller à ce qu'il soit géré de façon efficace et avantageuse. Les coûts provisoires de l'intérêt de la dette pour 2007-2008, qui étaient inférieurs de 157 millions de dollars aux prévisions du budget de l'Ontario de 2007, en raison de la baisse des taux d'intérêt et de la gestion économique du programme d'emprunt, sont compensés en partie par l'affectation préliminaire de 100 millions de dollars au papier commercial adossé à des actifs.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché correspond au risque de perte financière due aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. L'OOF s'efforce d'atteindre un profil équilibré des échéances de la dette pour atténuer le risque lié au taux d'intérêt inhérent au refinancement de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux flottant.

Le risque lié aux taux d'intérêt de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux flottant se situait à 15,6 p. 100 de l'encours de la dette au 31 mars 2008, comparativement à 15,5 p. 100 au 31 mars 2007. La position de change nette correspondait à 0,6 p. 100 de l'encours de la dette au 31 mars 2008, contre 0,7 p. 100 en 2006-2007.

En 2007-2008, la dette arrivant à échéance s'est élevée à 13,5 milliards de dollars et le remboursement de la dette à 1,3 milliard de dollars. En 2006-2007, la première s'élevait à 14 milliards de dollars et le second, à 1 milliard de dollars.

En 2007-2008, l'exposition globale de la province était nettement inférieure aux limites prévues dans la politique.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte due au non-respect des échéances par les émetteurs d'obligations ou les contreparties d'instruments dérivés ou d'autres transactions financières. Même si l'Ontario ne conclut de nouvelles ententes qu'avec des contreparties ayant au moins la cote A-, en ce qui concerne les nouvelles transactions d'échanges financiers, elle se limite généralement aux contreparties ayant au moins une cote AA-.

Le portefeuille provisoire total de transactions d'échanges financiers de la province avait une valeur théorique de 88,7 milliards de dollars, comparativement à 101,8 milliards de dollars en 2006-2007. Ce portefeuille consistait principalement en 26,8 milliards de dollars en échanges de devises (31,3 milliards de dollars en 2006-2007) et 59,9 milliards de dollars en échanges de taux d'intérêt (68,6 milliards de dollars en 2006-2007). À la fin de l'exercice, plus de 80 p. 100 des échanges financiers en cours concernaient des établissements financiers ayant au moins une cote AA-.

L'OOF gère activement le risque lié aux contreparties, mais étant donné l'incertitude qui a plané sur les marchés du crédit en 2007, un certain nombre de mesures supplémentaires ont été prises pour limiter l'exposition à ce type de risque. Toutes les contreparties relatives au papier commercial adossé à des actifs et aux obligations sécurisées ont été exclues temporairement de la liste des contreparties approuvées. Aucune nouvelle contrepartie n'a été approuvée et les limites de risque ont été réduites. La qualité du crédit des contreparties et le risque qu'il présente continuent d'être surveillés de près.

Risque d'illiquidité

Par risque d'illiquidité, on entend la possibilité que les réserves de liquidités ne permettent pas de satisfaire les besoins d'encaisse. Ce risque est contrôlé par la gestion des mouvements de trésorerie opérationnels, les niveaux des réserves de liquidités et les programmes d'emprunt à court terme.

Les programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains sont assujettis à des plafonds de 12 milliards de dollars (6 milliards de dollars pour la province et 6 milliards de dollars pour la SFIEO) et de 2,5 milliards de dollars, respectivement. Ces plafonds sont inchangés par rapport à 2006-2007.

Relations avec les agences de cotation

Le gouvernement provincial demande aux agences de cotation reconnues d'attribuer des cotes afin de pouvoir émettre des titres de créance à des conditions favorables sur les marchés financiers. L'OOF veille à ce que les agences de cotation comprennent les politiques et les orientations budgétaires du gouvernement, de même que le rendement économique et fiscal, et à ce qu'elles en tiennent bien compte dans leurs rapports et décisions. Par l'entremise de l'OOF, le gouvernement garde un contact unique avec les agences pour faire en sorte que toutes les réponses aux demandes de renseignements concernant les politiques gouvernementales et d'autres sujets soient uniformes et coordonnées.

Après la publication du budget de 2008, Moody's a confirmé la cote Aa1 de la province le 22 avril 2008, Standard and Poor's a confirmé sa cote AA le 23 mai 2008 et Dominion Bond Rating Service a confirmé sa cote AA le 30 mai 2008.

Risque opérationnel

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. L'OOF gère les risques opérationnels par des procédures propres aux divisions et des plans d'urgence, ainsi que par une dotation en personnel et des programmes de formation appropriés, le tout étant revu de façon continue. Le plan de continuité des activités de l'OOF vise à faire en sorte que les activités essentielles soient menées à bien de façon opportune en cas de perturbation.

La fiabilité de la technologie de l'information et des systèmes informatiques est vitale, car elle permet de faire en sorte que l'OOF exécute son mandat de façon efficace et efficiente. La haute performance des systèmes a été maintenue en 2007-2008.

Objectifs pour 2008-2009

L'adoption de stratégies rentables et prudentes de gestion de la dette continuera de constituer un objectif clé en 2008-2009. L'OOF se conformera aux politiques sur la gestion des risques et aux limites relatives aux placements approuvées par le conseil d'administration de l'OOF et de la SHEO. Les politiques de gestion des risques seront revues et révisées, le cas échéant, pour tenir compte de l'évolution de l'environnement de réglementation et des marchés financiers.

Services financiers, services de gestion de trésorerie et services bancaires

L'OOF offre des services de gestion de trésorerie centralisés afin de minimiser les frais d'intérêts. Il veille à ce que le gouvernement bénéficie de services bancaires efficaces. Il est également responsable des opérations comptables et de règlement pour les programmes d'emprunt, de gestion de la dette, de placements et d'instruments financiers dérivés.

En 2007-2008, l'OOF a continué d'aider le ministère des Finances à conclure l'entente avec l'Agence du revenu du Canada concernant le transfert de la fonction d'imposition des sociétés de l'Ontario. L'OOF a également mis en œuvre un système permettant de prévoir rapidement et avec exactitude les rentrées de fonds mensuelles provenant de l'impôt-santé des employeurs, inspiré de son système primé de prévision des rentrées de fonds provenant de la taxe de vente au détail.

Avec le ministère des Finances et le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, l'OOF a mené à terme une initiative visant à s'assurer que les chèques du gouvernement provincial respectent les nouvelles normes de l'Association canadienne des paiements, avant la date limite de juillet 2007 fixée par l'Association. L'équipe du projet a gagné un prix d'excellence des Services communs de l'Ontario pour son innovation dans cette réalisation.

À l'issue d'un appel d'offres, les services d'acceptation de paiements par cartes de crédit et de débit au nom de la province ont été adjugés à un nouveau fournisseur. La mise en œuvre était parachevée en grande partie à la fin de l'exercice. Un appel d'offres relatif aux services bancaires et de gestion de trésorerie pour le compte de la province a été mené à terme en 2007 sans qu'il y ait de changement à la liste de fournisseurs.

Au cours de l'exercice, l'OOF a prodigué des conseils à des ministères et à d'autres organismes du secteur public sur diverses questions bancaires, dont le projet de traitement centralisé des revenus du gouvernement, le processus d'amélioration de la gestion des revenus et diverses initiatives de ServiceOntario, telles que le Projet de renouvellement des guichets.

L'OOF a poursuivi ses activités de recherche et de surveillance relatives à l'évolution des tendances en comptabilité qui pourrait influer sur la dette et l'intérêt de la dette de la province. Par ailleurs, il a collaboré avec le Bureau du contrôleur provincial afin de fournir des observations au Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) sur diverses questions et a exprimé ses inquiétudes concernant le projet d'introduction de concepts de juste valeur qui auront des répercussions sur l'établissement de l'excédent ou du déficit annuel du gouvernement.

Objectifs pour 2008-2009

Après avoir effectué un examen approfondi de la structure et du mandat actuels de la Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie, des conseillers externes ont recommandé de la partager en deux, à savoir trésorerie ainsi que finance et rapports. Chacune aura à sa tête une directrice ou un directeur. La nouvelle structure devrait permettre à l'OOF de mieux combler ses besoins fonctionnels actuels et futurs. La gestion efficace de cette réorganisation représente un objectif important pour 2008-2009.

L'OOF achèvera le processus de transition vers un nouveau fournisseur de services d'acceptation de paiements par cartes de crédit et de débit au nom de la province. Un portail électronique centralisé sera créé pour gérer l'administration courante de ces services au sein du gouvernement.

L'OOF aidera le ministère du Revenu, notamment en matière d'expertise technique, à moderniser les systèmes d'administration fiscale de l'Ontario. Ce projet vise à convertir les systèmes actuels de paiements fiscaux papier en systèmes électroniques afin de réduire les coûts et d'améliorer le service à la clientèle.

L'OOF continuera également de participer au projet de centralisation du traitement des comptes débiteurs et des paiements de transfert fédéraux du ministère. L'OOF poursuivra sa collaboration étroite avec ServiceOntario en vue de mettre en œuvre le Projet organisationnel des méthodes de paiement afin d'améliorer et de moderniser les mécanismes de prestation de services publics.

En outre, il continuera de travailler avec les ministères des Finances et du Revenu au transfert de la fonction d'imposition des sociétés de l'Ontario au gouvernement fédéral. L'OOF étudiera, de concert avec les ministères compétents, la possibilité d'apporter des améliorations à la technologie bancaire, telles que les cartes de débit prépayées, pour offrir un service efficient et efficace. Enfin, l'OOF réagira comme il se doit à l'évolution des pratiques comptables, en particulier les changements touchant les instruments financiers et les devises étrangères, et en évaluera toute répercussion possible sur la dette et l'intérêt de la dette.

Conseils financiers

En 2007-2008, l'OOF a activement offert des conseils financiers et de l'aide en matière de mise en œuvre au ministre des Finances, de même que des conseils à d'autres ministères, à des organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics à propos des politiques et initiatives financières générales et de celles du secteur de l'électricité.

Transactions

En 2007-2008, le ministère de l'Éducation a ordonné aux conseils scolaires de convertir en un mécanisme de financement à long terme leurs emprunts à court terme non remboursés se rapportant à divers programmes d'immobilisations. Par la suite, à la demande du ministre des Finances, l'OOF a mis en œuvre un programme de prêt pour financer les projets d'immobilisations. En mars 2008, l'OOF a avancé un total de 685 millions de dollars sous forme de prêts remboursables sur une période de 25 ans.

L'OOF a également soutenu les initiatives de garantie de prêt visant le secteur forestier de l'Ontario. En outre, il a continué à donner des conseils au Musée royal de l'Ontario pour le financement de son projet Renaissance ROM. L'OOF a également refinancé les prêts du ROM pour le projet d'octobre 2007. Ce refinancement devrait permettre au musée d'économiser plus de 800 000 $ au cours de la première année.

Projets

L'OOF a offert des conseils à des ministères, des organismes de la Couronne et autres organismes publics à propos de toute une série de politiques et de projets de gestion de l'actif et du passif financiers de la province, y compris des politiques et des structures efficaces de location, l'examen de l'actif, les repères en matière d'optimisation des ressources et l'évaluation des taux d'intérêt.

L'OOF a élaboré un nouveau cadre stratégique de financement des organismes publics consolidés dans les états financiers de la province, qui a été approuvé par le gouvernement en juin 2007. Le nouveau cadre financier permet à l'OOF d'offrir du financement à long terme aux conseils scolaires, aux collèges, aux hôpitaux, aux sociétés par actions, aux conseils et aux commissions. En vertu du nouveau cadre, l'OOF a consenti des prêts à un certain nombre d'organismes publics en 2007-2008. Il a également évalué les demandes de garanties de prêt et de subventions du Fonds de prospérité du gouvernement présentées par le secteur forestier.

Les principales initiatives de financement dans le secteur de l'électricité comprenaient le soutien à la conclusion de conventions de prêt entre la SFIEO et l'Ontario Power Generation Inc. (OPG) aux fins générales de l'entreprise et de refinancement des dettes arrivant à échéance avec la SFIEO, ainsi que la poursuite de la satisfaction des besoins financiers de l'OPG concernant les nouveaux projets d'approvisionnement en électricité.

L'OOF a contribué à la continuation de la mise en œuvre de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Il a examiné et approuvé le budget de la Division de la gestion des déchets nucléaires de l'OPG pour les dépenses admissibles en vertu de l'ONFA et a conseillé le ministre des Finances au sujet de l'approbation du calendrier des paiements révisé de l'OPG dans le cadre du Used Fuel Segregated Fund, à la suite d'une contribution spéciale de l'OPG au fonds en décembre 2007.

L'OOF a exercé une diligence raisonnable lorsqu'il a conclu des ententes juridiques avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et l'OPG pour répondre aux besoins de garantie financière à l'égard de la CCSN concernant les obligations en matière de déclassement et de déchets nucléaires. Il a notamment procédé à une révision visant à mettre à jour l'entente sur l'accès aux fonds réservés en vertu de l'ONFA et accordé une garantie provinciale directe à la CCSN. Depuis le 1er janvier 2008, le montant de cette nouvelle garantie provinciale directe s'élève à 760 millions de dollars, soit une réduction par rapport au montant de 1,5 milliard de dollars prévu dans la garantie provinciale originale. La nouvelle garantie est en vigueur pendant trois ans.

Par ailleurs, l'OOF a présenté une analyse et des conseils au ministre des Finances et au gouvernement à l'appui des politiques et des initiatives dans le secteur de l'électricité, en se concentrant sur les répercussions budgétaires et économiques pour le gouvernement provincial et la SFIEO.

Objectifs pour 2008-2009

En 2008-2009, l'OOF continuera d'offrir des conseils financiers et une aide au ministre des Finances, aux ministères, aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics concernant le financement général ainsi que les politiques et les initiatives de financement de l'électricité.

Les activités incluront la prestation de conseils aux ministères et aux organismes sur les politiques et les structures de location rentables et la diligence raisonnable touchant les aspects financiers des projets de gestion de l'actif, ainsi que des conseils exhaustifs sur la structuration et la réalisation de transactions financières et sur la détermination exacte des repères en matière d'optimisation des ressources et de l'évaluation des taux d'intérêt.

L'OOF mettra particulièrement l'accent sur les initiatives de financement de l'infrastructure publique, y compris les projets touchant les transports publics, les routes, les autoroutes, les ponts et les postes frontaliers, de même que sur un fonds commun pour l'approvisionnement lié aux formules de financement visant la réfection des écoles et sur les examens de l'actif. L'OOF fournira également des conseils sur les mesures visant à soutenir le secteur forestier et à faciliter l'obtention d'emprunts avantageux par les organismes du secteur public.

L'OOF continuera également de soutenir le Fonds pour les emplois dans les secteurs émergents de 1,15 milliard de dollars de la province, en offrant des services d'analyse et de conseils en tant que membre du comité interministériel d'évaluation du projet. Il offrira des services d'analyse et de conseils financiers au ministre des Finances à propos du secteur de l'électricité et des répercussions des initiatives stratégiques connexes sur les finances de la province, y compris celles de la SFIEO, et sur l'économie. De plus, un soutien continu sera accordé à la mise en œuvre de l'entente sur les fonds nucléaires.

Selon les besoins, l'OOF donnera des conseils sur les initiatives d'approvisionnement en électricité, avec notamment un soutien au financement possible des nouvelles initiatives de l'OPG en la matière.

Sommaire des résultats financiers

L'OOF gère la dette et l'investissement des réserves de liquidités de la province et recouvre ses coûts auprès de cette dernière pour ces services. L'OOF offre également des services financiers aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics et recouvre ses coûts en vertu du régime de la rémunération des services.

L'OOF gère également l'actif et le passif de l'ancienne Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM). La SOAM a accordé à divers conseils scolaires des prêts de 79 millions de dollars, qui parviendront à échéance entre 2010 et 2012, et a financé ces prêts par des emprunts directs auprès du Régime de pensions du Canada.

Au 31 mars 2008, le solde impayé des prêts aux organismes publics était de 1 964 millions de dollars, soit une augmentation de 627 millions de dollars par rapport au montant de 1 337 millions de dollars en 2007 (note 6). Cette hausse est due principalement à l'augmentation nette de 670 millions de dollars des prêts accordés aux conseils scolaires, au nouveau prêt de 89 millions de dollars au Musée royal de l'Ontario, au retrait supplémentaire de 42 millions de dollars effectué par la Société ontarienne de travaux d'infrastructure sur sa ligne de crédit et aux nouveaux prêts de 6 millions de dollars accordés aux collèges Mohawk et Georgian. Cette augmentation est en partie compensée par les remboursements de 96 millions de dollars de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, de 76 millions de dollars de l'Office de l'électricité de l'Ontario, de 6 millions de dollars de la Commission de transport Ontario Northland et de 2 millions de dollars du Centre Centennial des sciences et de la technologie.

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des placements à d'autres organismes publics, le total des fonds ainsi gérés s'élevant à 2,5 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars en 2007) (note 7).

Dans l'ensemble, l'OOF a recouvré auprès des organismes et des parties apparentées 4,7 millions de dollars au titre des coûts de fonctionnement, soit une hausse par rapport aux 4,6 millions de dollars recouvrés en 2007. Le revenu d'exploitation de l'OOF pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2008 était de 136 000 $ (9 000 $ en 2007). Cette augmentation est principalement attribuable à l'écart entre les taux d'intérêt sur les prêts consentis au cours de l'exercice.

L'OOF a offert des conseils financiers au gouvernement à propos de diverses initiatives d'optimisation de l'actif, de même que des conseils stratégiques sur des questions de politique en matière de finances et d'investissement liées à la réforme du secteur de l'électricité. Le personnel de l'OOF continue aussi de gérer les activités postérieures à la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario, y compris les exigences juridiques et la liaison avec les anciens clients de la Caisse d'épargne de l'Ontario, pour veiller à ce qu'on satisfasse comme il se doit aux besoins des anciens titulaires de compte de la Caisse d'épargne. La province continue de garantir les dépôts auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario antérieurs à 2003.

États financiers

Responsabilité de la présentation des états financiers

Rapport du vérificateur

Bilan

État des résultats nets et des bénéfices non répartis

État des flux de trésorerie

Responsabilité de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joint, ont été établis conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. Les modifications à apporter aux rapports en 2007-2008 conformément aux recommandations du CCSP n'ont aucune incidence sur les états financiers. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 6 juin 2008.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux recommandations du CCSP de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction

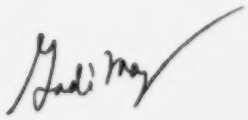

Gadi Mayman
Directeur général
Office ontarien de financement

Rapport du vérificateur

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2008, et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416 327-2381
télécopieur 416 326-3812

Toronto, Ontario
Le 6 juin 2008

Jim McCarter, CA
Vérificateur général
Comptable public autorisé

Bilan

Au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)	2008	2007
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	221 $	436 $
Intérêts à recevoir	2 029	2 032
Montant dû par les organismes et les apparentés (Note 7)	1 054	1 255
Montant dû par la province de l'Ontario	1 215	1 108
Total de l'actif à court terme	**4 519**	**4 831**
Immobilisations (Note 3)	1 309	1 495
Prêts non remboursés (Note 2)	79 021	79 021
Total de l'actif	**84 849 $**	**85 347 $**
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs	1 138 $	1 108 $
Somme payable à la province de l'Ontario – intérêts	2 010	2 029
Somme payable à la province de l'Ontario – recouvrements	1 009	1 545
Total du passif à court terme	**4 157**	**4 682**
Dette à long terme (Note 2)	79 021	79 021
Produit comptabilisé d'avance (Note 4)	1 386	1 495
Bénéfices non répartis	285	149
Total du passif et des bénéfices non répartis	**84 849 $**	**85 347 $**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Le président,
Colin Andersen

Le directeur général,
Gadi Mayman

État du bénéfice net et des bénéfices non répartis

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)	**2008**	**2007**
REVENUS		
Produit d'intérêts	7 603 $	7 603 $
Recouvrement des coûts de la province de l'Ontario (Note 5)	15 144	15 003
Total des revenus	**22 747**	**22 606**
CHARGES		
Traitements, salaires et avantages sociaux	15 114	14 058
Intérêts de la dette à long terme	7 595	7 594
Frais administratifs et généraux	3 718	4 162
Amortissement	912	1 360
Total partiel	**27 339**	**27 174**
Moins le recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (Note 7)	(4 728)	(4 577)
Total des charges	**22 611**	**22 597**
Bénéfice net	136	9
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	149	140
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	**285 $**	**149 $**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	136 $	9 $
Rajustement lié à l'amortissement	912	1 360
Diminution des intérêts nets à recevoir / à payer	(16)	(3)
Diminution / (augmentation) du montant dû par les organismes et les apparentés	201	(136)
Augmentation des comptes créditeurs	30	—
Augmentation du montant dû par la province de l'Ontario	(107)	—
Augmentation / (diminution) de la somme payable à la province de l'Ontario au titre du recouvrement des coûts	(536)	416
Diminution du produit comptabilisé d'avance	(109)	(563)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	511	1 083
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(726)	(797)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(726)	(797)
Augmentation / (diminution) nette de l'encaisse	(215)	286
Encaisse au début de l'exercice	436	150
Encaisse à la fin de l'exercice	**221 $**	**436 $**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

HISTORIQUE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario;
- gère la dette de la province;
- offre des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial;
- prodigue des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aide les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir;
- agit comme intermédiaire au nom de la province pour prêter de l'argent à certains organismes publics et investit au nom de certains organismes publics.

Par ailleurs, les responsabilités de l'OOF comprennent :

- la prestation d'autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou tout organisme public;
- les autres responsabilités qui lui sont confiées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité : Puisque l'OOF est un organisme gouvernemental, ces états financiers sont préparés conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Immobilisations : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-après.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus une période de renouvellement

Les fonds reçus de la province et des organismes pour l'acquisition d'immobilisations sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations.

Incertitude relative à la mesure : La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation. Ces estimations seront mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements, au fur et à mesure de leur disponibilité.

2. SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL (SOAM)

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, l'actif et le passif de la SOAM ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM contractait des emprunts auprès du Régime de pensions du Canada (RPC) et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Les échéances et les taux d'intérêt moyens des prêts en cours et de l'encours de la dette sont établis ci-dessous :

(en milliers de dollars)

Arrivant à échéance en :	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt moyen (%)
2010	5 156 $	10,86
2011	29 630	9,97
2012	44 235	9,22
Total	**79 021 $**	**9,61**

3. IMMOBILISATIONS

La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations est la suivante :

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	VCN au 31 mars 2008	VCN au 31 mars 2007
Meubles et matériel	627 $	380 $	247 $	209 $
Matériel informatique	9 138	8 296	842	1 015
Améliorations locatives	1 576	1 356	220	271
Total	**11 341 $**	**10 032 $**	**1 309 $**	**1 495 $**

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province et des organismes au chapitre de l'acquisition d'immobilisations ainsi que le montant de l'incitatif à la location devant être amorti sur cinq ans.

(en milliers de dollars)

	Immobilisations		Incitatif à la location	Total
	Province	Organismes		
Solde au début de l'exercice	1 446 $	49 $	—	1 495 $
Dépenses en immobilisations	726	—	93 $	819
Amortissement	(871)	(41)	(16)	(928)
Solde à la fin de l'exercice	**1 301 $**	**8 $**	**77 $**	**1 386 $**

5. GESTION DE LA DETTE AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère la dette et les placements au nom de la province, y compris la gestion conjointe des fonds appartenant à Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement. La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts par la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2008 se chiffrait à 15 millions de dollars (15 millions de dollars en 2007).

6. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers. Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 5,6 milliards de dollars échéant entre 2027 et 2033. L'OOF remet à la province les remboursements en principal qu'il reçoit des organismes publics. Avant 2007-2008, les taux d'intérêt des prêts accordés aux organismes publics équivalaient aux taux exigés sur les sommes avancées par la province à l'OOF. À compter de 2007-2008, les taux d'intérêt demandés aux organismes publics seront légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart). L'OOF conservera généralement l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. Dans certains cas, le taux imposé aux emprunteurs sera semblable à celui que demanderait un prêteur commercial.

Les fonds sont en règle générale avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires consistant en un certain nombre de billets à ordre dont la durée ne dépasse pas un an. Les billets à ordre sont par la suite convertis en emprunts à terme fixe et les conditions de remboursement sont établies. Au 31 mars 2008, les sommes à recevoir par l'OOF au nom du gouvernement provincial représentent des débentures, des prêts à court terme et des marges de crédit.

Les montants suivants représentent les sommes à recevoir par l'OOF, intérêts courus compris. Ces montants sont à leur tour dus par l'OOF à la province. Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor.

(en milliers de dollars)

	Au 31 mars 2008	Au 31 mars 2007
Centre Centennial des sciences et de la technologie	4 508 $	6 011 $
Corporation de la Ville de Windsor	22 961	23 955
Collège Georgian	3 630	—
Collège Mohawk	2 149	—
Société ontarienne de travaux d'infrastructure	62 217	20 263
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	297 188	393 150
Commission de transport Ontario Northland	41 132	47 161
Office de l'électricité de l'Ontario	—	75 610
Musée royal de l'Ontario	88 936	—
Conseils scolaires	1 441 407	770 769
	1 964 128 $	**1 336 919 $**

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le prêt sera remboursé sous forme de versements échelonnés jusqu'au 15 mars 2017 et porte intérêt au taux de 4,346 p. 100.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'une débenture de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 p. 100 et arrivant à échéance en mars 2021.

Le Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a emprunté 3,63 millions de dollars afin de financer quatre projets. Il s'agit d'un prêt de dix ans portant intérêt au taux de 3,954 p. 100 et arrivant à échéance en mars 2018.

Le Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a emprunté 2,4 millions de dollars pour financer l'achat de matériel informatique. Il s'agit d'un prêt de quatre ans portant intérêt au taux de 4,8 p. 100 et arrivant à échéance en septembre 2011.

La Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI) a obtenu des facilités de crédit renouvelables plafonnées à 200 millions de dollars sur 10 ans. La SOTI a emprunté 60 millions de dollars à des taux d'intérêt variant de 3,925 à 5,02 p. 100.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. Les prêts en cours de OLG comprenant un prêt à terme fixe de 215 millions de dollars et une somme de 82 millions de dollars tirée des facilités de crédit pour une période de construction. Le prêt à terme fixe a été accordé le 30 juin 2004 pour l'achat du complexe du casino de Niagara Falls. Il s'agit d'un prêt sur cinq ans portant intérêt au taux de 4,3821 p. 100 et arrivant à échéance en juin 2009. Les facilités de crédit maximales de 250 millions de dollars contractées le 31 octobre 2007 pour la période de construction serviront à financer la rénovation et l'agrandissement du Casino de Windsor de même que la construction d'un centre pour l'énergie. Les prêts en cours tirés sur ces facilités de crédit à des taux variant de 2,36 à 3,72 p. 100 devront être consolidés au plus tard le 15 août 2008.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. Les débentures en cours de la CTON au 31 mars 2008 se chiffraient à 26,1 millions de dollars (32,1 millions de dollars en 2007); elles ont été émises initialement en six tranches arrivant à échéance entre 2008 et 2031. Leurs taux d'intérêt varient entre 4,717 et 6,37 p. 100. Les marges de crédit consenties à la CTON ont été prolongées jusqu'au 31 mars 2009 par décret et ne pourront pas dépasser 15 millions de dollars. Au 31 mars 2008, le montant total de 15 millions de dollars (identique à celui de 2007) avait été utilisé à des taux d'intérêt variant de 1,99 à 3,33 p. 100.

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), créé en décembre 2004, est une société à but non lucratif. L'OEO a reçu de l'OOF des facilités de crédit renouvelables de 975 millions de dollars expirant le 31 décembre 2010 qui seront utilisées principalement pour financer la réduction des coûts d'électricité des consommateurs au niveau de la grille tarifaire réglementée. L'OEO a remboursé tous les prêts en cours en date du 31 mars 2008.

Le Musée royal de l'Ontario (ROM) et l'OOF ont conclu une convention de crédit en vertu de laquelle l'OOF accorde un financement au ROM au moyen de prêts à taux fixe de 40 millions de dollars et de prêts à taux variable ne dépassant pas 51 millions de dollars. Au 31 mars 2008, les prêts en cours se chiffraient à 40 millions de dollars à des taux fixes variant de 5,04 à 5,12 p. 100 et à 48,8 millions de dollars à un taux variable de 3,48 p. 100.

En mars 2008, l'OOF a consenti des prêts de 685 millions de dollars à des conseils scolaires dans le cadre de divers programmes d'immobilisations, en plus des prêts qui leur ont été accordés en 2007 dans le cadre de l'initiative *Lieux propices à l'apprentissage*. Au cours de l'année, les conseils scolaires ont fait deux paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant ainsi le prêt en cours de 15 millions de dollars. Le montant total en cours au 31 mars 2008 est de 1 441 millions de dollars (771 millions de dollars en 2007). Ces prêts portent intérêt à des taux variant de 4,56 à 4,9 p. 100 et arrivent à échéance entre 2031 et 2033.

7. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre des services aux organismes, aux apparentés et autres organismes publics, y compris les services de gestion des placements décrits ci-dessous, selon le principe du recouvrement des coûts s'élevant à 110 000 $ pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 (67 000 $ en 2007). Les fonds gérés au nom de ces autres organismes publics s'élevaient à 2,5 milliards de dollars au 31 mars 2008 (2,2 milliards de dollars en 2007).

Agence de foresterie du parc Algonquin
Société ontarienne d'assurance-dépôts
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Société ontarienne de travaux d'infrastructure
Société immobilière de l'Ontario
Commissions des valeurs mobilières de l'Ontario
Fondation Trillium de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite

L'OOF offre par ailleurs, selon le principe du recouvrement des coûts, des services de gestion de la dette aux organismes indiqués ci-après :

Organismes :

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)
La SFIEO est l'organisme responsable du service et de l'amortissement de la dette et de certains autres éléments de passif de l'ancien Ontario Hydro. L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO et gère le portefeuille de sa dette s'élevant à environ 28,2 milliards de dollars.

Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI)
L'OOF gère la dette de 2,8 milliards de dollars de la SOTI, y compris les prêts de la province, d'un organisme provincial et de tiers.

Apparentés :

Tel qu'il est expliqué à la note 6, l'OOF a commencé en 2007-2008 à recouvrer les coûts d'administration des prêts des apparentés sous forme d'écart des taux d'intérêt. L'année précédente, l'OOF a accordé des prêts aux conseils scolaires et a recouvré les coûts sous forme de paiement ponctuel de 151 000 $.

Le total des coûts recouvrés et de l'encours, au 31 mars 2008, de la SFIEO, de la SOTI et des apparentés est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2008	31 mars 2007
Coûts recouvrés :		
Organismes :		
SFIEO	3 309 $	3 330 $
SOTI	1 181	1 029
Autres	110	67
Apparentés :	128	151
Total	4 728 $	4 577 $
Comptes débiteurs :		
Organismes :		
SFIEO	727 $	875 $
SOTI	256	213
Autres	26	16
Apparentés :	45	151
Total	1 054 $	1 255 $

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux (MSG) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSG et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

9. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2008, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassifiés conformément à la présentation des états financiers adoptée pour 2008.

Régie de l'organisme

Régie de l'organisme

Rapports financiers

Contrôles internes

Conseil d'administration

Régie de l'organisme

L'OOF est un mandataire de la Couronne et entre dans la catégorie des entreprises opérationnelles.

Les mécanismes de régie comprennent des processus permettant d'assurer la supervision et la gestion efficaces des activités de l'OOF par les cadres supérieurs, le conseil d'administration et le ministre des Finances. Ils identifient les personnes et les groupes qui sont responsables des activités de l'OOF et précisent leur rôle. Le cadre de régie de l'OOF est décrit en détail dans la politique de régie générale de l'Office.

Reddition de comptes et responsabilités

Le cadre de responsabilité de l'OOF découle de la loi qui le régit, soit la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Le ministre des Finances est responsable de l'administration de la Loi relativement à l'OOF. L'OOF est régie conformément au cadre constitué de la Loi, d'un protocole d'entente conclu entre l'OOF et le ministre des Finances et des directives du Conseil de gestion du gouvernement touchant les organismes de la Couronne.

Chaque année, le ministre est tenu de soumettre le rapport annuel au lieutenant-gouverneur en conseil, puis de le déposer devant l'Assemblée législative. Par ailleurs, le ministre examine et approuve le plan d'activités annuel et recommande le plan aux fins d'approbation par le Conseil de gestion du gouvernement tous les trois ans, ou tel que l'exigent les directives gouvernementales. Le ministre maintient également des communications avec l'OOF, par l'entremise du président du conseil d'administration, en ce qui a trait aux politiques gouvernementales et aux attentes concernant l'OOF.

Le président est responsable devant le ministre des Finances de l'exécution par l'OOF de son mandat. La Loi exige que le sous-ministre des Finances soit également le président de l'OOF. Le président est chargé de fournir des conseils et de l'information au ministre sur les activités et les affaires de l'OOF. De plus, le président assume un rôle de leadership et de direction auprès du directeur général et du conseil d'administration et veille à ce que l'OOF respecte les politiques et les directives gouvernementales.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président, de la supervision de la gestion de l'OOF. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les rapports réguliers du directeur général et d'autres employés de l'OOF concernant les activités de l'organisme et le respect des lois et des politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également deux comités qui l'aident à superviser les activités de l'OOF. Le Comité de vérification approuve le plan annuel de vérification interne et assure la liaison entre les vérificateurs internes de l'OOF et le vérificateur général de l'Ontario en ce qui concerne les contrôles et les états financiers. Le Comité de vérification examine également les politiques financières et les états financiers, puis les recommande au conseil d'administration. Le Comité des ressources humaines a été créé en 2006-2007 pour aider le conseil d'administration à veiller à l'existence de mesures appropriées pour recruter, former et conserver du personnel qualifié dans les secteurs essentiels.

Le directeur général est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du ministre. Le directeur général est responsable devant le président du conseil d'administration de la gestion quotidienne de l'OOF et de l'exécution de toute autre fonction attribuée par le conseil d'administration. Le directeur général est responsable de la gestion des activités continues de l'OOF, notamment de la supervision du personnel. Par ailleurs, le directeur général veille à ce que les politiques et méthodes restent pertinentes et efficaces.

Le personnel de l'OOF est nommé conformément à la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et est assujetti aux politiques et aux directives s'appliquant aux fonctionnaires de l'Ontario.

Rapports financiers

L'OOF prépare des états financiers annuels conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ces états sont examinés par le Comité de vérification, qui en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Des états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au Comité de vérification et au conseil d'administration. Les états financiers annuels sont vérifiés par le vérificateur général, qui exprime une opinion sur la question de savoir s'ils présentent fidèlement les résultats financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les conclusions sont examinées par le Comité de vérification et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont déposés devant l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel et sont inclus en tant qu'annexe aux Comptes publics de la province.

Contrôles internes

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes conçus pour assurer dans une mesure raisonnable la fiabilité des rapports financiers, la protection de l'actif de l'OOF et le contrôle de son passif.

Pour s'acquitter de sa responsabilité concernant la fiabilité et le caractère opportun de l'information financière, l'OOF emploie un système complet de contrôles internes, y compris ceux de nature organisationnelle et procédurale. Le système de contrôles internes comprend :

- la planification exhaustive des activités;
- la communication par écrit des politiques et méthodes régissant la conduite et la gestion du risque;
- la séparation des tâches;
- la mise à jour et la conservation de dossiers détaillés;
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;
- le choix attentif du personnel et sa formation;
- des conventions comptables mises à jour régulièrement.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, l'OOF effectue une évaluation des risques à l'échelle de l'Office et élabore des stratégies d'atténuation pertinentes.

La Division de la vérification interne de l'Ontario du ministère des Finances élabore un plan annuel de vérification interne en se fondant sur son évaluation du risque et sur l'avis du Comité de vérification et de la direction de l'OOF. Le plan de vérification interne est approuvé par le Comité de vérification de l'OOF. La Division de la vérification interne rend compte au Comité de vérification de l'OOF des résultats de ses travaux de vérification à l'Office.

Conseil d'administration

Les personnes suivantes siégeaient au conseil d'administration pendant l'exercice 2007-2008 :

Colin Andersen [nommé en 2004]
Sous-ministre, ministère des Finances et ministère du Revenu, et secrétaire du Conseil du Trésor
Président, Conseil d'administration de l'OOF.

M. Andersen a été nommé sous-ministre des Finances en février 2004 et est devenu sous-ministre du Revenu en 2007. Il est président de l'OOF en raison de son poste de sous-ministre des Finances. Son mandat de président de l'OOF expire à l'occasion de la nomination de son successeur au poste de sous-ministre des Finances.

M. Andersen a été nommé sous-ministre des Politiques, Bureau du Conseil des ministres, en janvier 2003. Auparavant, il a occupé divers postes au sein du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, notamment ceux de sous-ministre intérimaire, de sous-ministre associé et de sous-ministre adjoint, Division des politiques.

M. Andersen a joué un rôle clé dans la supervision des politiques de la province et du programme fédéral-provincial, notamment à titre d'agent de liaison officiel auprès de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada (nommé par le premier ministre) et à titre de représentant régional de l'Ontario au conseil d'administration de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS).

Précédemment, à titre de sous-ministre adjoint, Division des politiques budgétaires et financières, au ministère des Finances, M. Andersen était chargé de conseiller et d'aider le gouvernement dans tous les aspects de la planification et de l'établissement des politiques fiscales et financières, de la gestion et du compte rendu des dépenses et de l'intendance globale des ressources financières de la province.

M. Andersen s'est joint à la FPO en 1986 et a occupé plusieurs postes en finances et en politiques depuis ce temps. Avant d'être nommé sous-ministre adjoint au ministère des Finances, il a été directeur de la Direction de la planification budgétaire, conseiller spécial du sous-ministre des Finances, conseiller de direction principal au Bureau du conseil exécutif du Bureau du conseil des ministres et directeur de la Direction de la gestion des dépenses du Conseil du Trésor.

M. Andersen détient une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Toronto et un baccalauréat spécialisé de l'Université de Calgary.

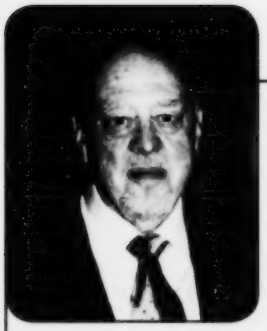

Robert Brown, FCA [nommé en 2005]
Vice-président, Conseil d'administration de l'OOF

M. Brown a exercé les fonctions de président du conseil et de chef de la direction de Price Waterhouse (maintenant PricewaterhouseCoopers).

Il a occupé le poste de président du conseil d'administration de l'Association canadienne d'études fiscales et de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. M. Brown a une vaste expérience en matière de fiscalité, de finances et de gouvernance. Il a été membre du Comité sur la gouvernance d'entreprise de la Bourse de Toronto. Il a également servi un mandat à titre d'économiste invité Clifford-Clark au ministère des Finances, prodiguant des conseils au ministère et au ministre sur des questions stratégiques en matière de fiscalité, de finances et de politiques économiques. Plus récemment, il a siégé à titre de coprésident d'un comité fédéral chargé d'examiner l'aide fiscale accordée aux personnes handicapées. M. Brown est administrateur du Canadian Apartment Properties Real Estate Investment Trust et il a siégé aux conseils de diverses autres sociétés ouvertes canadiennes.

M. Brown a occupé divers postes bénévoles. Il a assumé la présidence de l'Institut C.D. Howe, a donné de nombreuses conférences et a rédigé un grand nombre d'articles sur des questions de politiques, économiques et fiscaux. M. Brown siège au conseil d'administration des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques et a été membre du conseil de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M. Brown est diplômé de l'Université de Toronto (baccalauréat en commerce) et de l'Université de Chicago (maîtrise en économie).

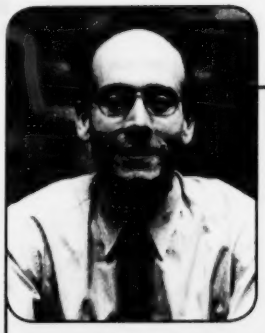

Gadi Mayman [nommé en 2003]
Directeur général

M. Mayman est responsable de la stratégie d'emprunt à moyen et à long termes, des relations bancaires et des politiques liées à la gestion de la dette de la province de l'Ontario. Il donne des conseils au gouvernement concernant l'utilisation du crédit provincial et les relations avec les marchés financiers et les investisseurs. Il est également directeur général de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et assume la responsabilité de ses activités quotidiennes.

M. Mayman est membre du conseil d'administration de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI). Il copréside le Joint Nuclear Funds Investment Committee, un comité conjoint de l'OOF et de l'Ontario Power Generation Inc. (OPG). M. Mayman a été membre du conseil d'administration de l'Agence ontarienne des eaux (AOE) de 2000 à 2007 et a été le premier président de son comité de vérification.

Avant de se joindre au ministère des Finances de l'Ontario en 1991, M. Mayman a travaillé comme agent du trésor à la Société pour l'expansion des exportations (SEE) à Ottawa pendant trois ans et à la Division internationale de la Banque Toronto-Dominion pendant cinq ans.

M. Mayman a obtenu un baccalauréat ès sciences en ingénierie industrielle de l'Université de Toronto en 1981 et une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario en 1988.

Lorraine Bell, C.A. [nommée en 2005]
Comités : Vice-présidente, Comité de vérification
Membre, Comité des ressources humaines

M^me^ Bell compte plus de 25 ans d'expérience dans le domaine financier, dont plus de treize sur les marchés des produits dérivés. Elle est présentement fiduciaire, présidente du Comité de vérification et membre du Comité de gouvernance du Brookfield Real Estate Services Fund. Auparavant, M^me^ Bell a été vice-présidente et administratrice de General Re Financial Products Canada (GRFP). Avant de se joindre à GRFP, elle a été conseillère financière et a occupé le poste de vice-présidente dans un certain nombre de sociétés, dont Prudential Global Funding et Citibank Canada. Avant d'entrer à Citibank Canada, M^me^ Bell travaillait chez Touche Ross et Cie (devenue Deloitte & Touche), où elle faisait partie du groupe de vérification, et c'est alors qu'elle a obtenu son titre de comptable agréée.

M^me^ Bell est une bénévole active et qui a siégé aux conseils d'administration d'un certain nombre d'organismes de bienfaisance en Ontario. Elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

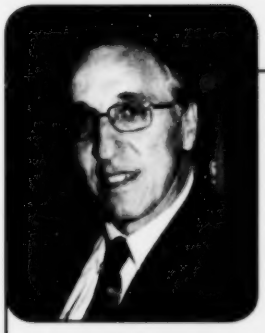

Mario Ferrara [nommé en 2005]

Comité : Président, Comité de vérification

Avant d'être nommé au conseil d'administration de l'OOF, M. Ferrara était directeur général et chef des services financiers gouvernementaux de Scotia Capital à Toronto. Le groupe offrait tout un éventail de conseils financiers et exécutait des opérations financières pour les clients gouvernementaux et paragouvernementaux de la firme.

M. Ferrara a fait ses armes dans la gestion des placements en occupant notamment des postes supérieurs dans les secteurs privé et public. Il a été vice-président, Placements, chez E-L Financial Corporation où il était à la tête du groupe des placements directement responsable de la gestion des portefeuilles à revenu fixe des filiales d'assurance-vie et d'assurance dommages. Avant de se joindre à E-L Financial, M. Ferrara a occupé pendant 12 ans plusieurs postes liés au domaine financier chez Ontario Hydro, y compris celui de chef du portefeuille de l'actif à revenu fixe du régime de retraite d'Ontario Hydro. À la fin de son séjour à Ontario Hydro, il était trésorier adjoint, affaires générales, où il était responsable de la gestion, de l'élaboration et de l'exécution des plans de financement, des relations avec les investisseurs et des assurances de l'organisme.

M. Ferrara détient un baccalauréat en commerce et une maîtrise en administration des affaires de l'Université McMaster.

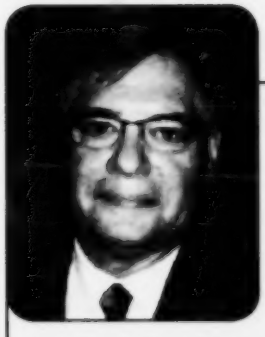

Richard J. Kostoff [nommé en 2007]

Comité : Membre, Comité des ressources humaines

M. Kostoff a récemment quitté son poste de vice-président de TD Securities, après 35 ans d'expérience dans le secteur des placements. À ce titre, il était responsable de la couverture des grands marchés financiers relativement à des activités de financement très variées dans le secteur public, le domaine de l'infrastructure et celui des entreprises.

Au cours de sa carrière, ses responsabilités l'ont notamment conduit à occuper des postes de haut niveau dans les domaines de la vente et de la négociation des titres à revenu fixe, du marketing des instruments dérivés et de l'émission de valeur sur les marchés des titres de participation et de créance. En plus de TD Securities, il a occupé des postes supérieurs chez RBC Dominion Securities (directeur), Gordon Capital (associé), Pemberton Securities (premier vice-président) et Midland Doherty (vice-président). Il a commencé sa carrière à La Compagnie d'Assurances du Canada sur la Vie à titre de négociant débutant en titres à revenu fixe en 1972.

M. Kostoff est actuellement propriétaire de Templar Investments Limited, un cabinet-conseil établi à Toronto.

Il a obtenu un baccalauréat en économie de l'Université York en 1972.

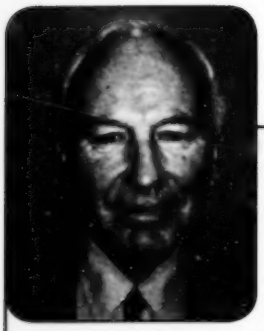

Patrick Lavelle [nommé en 2005]

Comités : Membre, Comité des ressources humaines
Membre, Comité de vérification

M. Lavelle est président et chef de la direction de sa société de conseil en gestion stratégique qu'il a créée en 1991. Jusqu'à mars 2002, M. Lavelle était président du conseil et chef de la direction de Unique Broadband Systems Inc. Il a assuré la présidence d'Exportation et développement Canada et a présidé pendant trois ans le conseil d'administration de la Banque de développement du Canada. Avant de créer son entreprise, M. Lavelle était vice-président, développement de l'entreprise, chez Magna International Inc.

En 1985, il a été nommé sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de la province de l'Ontario. Au même moment, il a occupé le poste de premier secrétaire du Conseil du premier ministre qui a produit un plan d'action pour l'économie de l'Ontario. M. Lavelle a également été adjoint de direction auprès du ministre fédéral du Travail, de la Santé et du Bien-être social, puis délégué général de l'Ontario à Paris, en France. M. Lavelle est président et chef de la direction de l'Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada.

M. Lavelle siège au conseil d'administration d'un certain nombre d'entreprises ouvertes et fermées au Canada et aux États-Unis. Il est membre du comité consultatif du programme international de MBA de l'Université York.

Carol Layton [nommée en 2003]

Comité : Présidente, Comité de vérification
Membre, Comité des ressources humaines

M^me^ Layton est sous-ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique. Auparavant, elle a occupé les postes de sous-ministre responsable de l'accomplissement des résultats au sein du Bureau du Conseil des ministres, de sous-ministre des Affaires civiques et de l'Immigration et de sous-ministre déléguée aux Affaires des personnes âgées et à la Condition féminine. Elle a occupé divers postes de direction au Secrétariat du Conseil de gestion et aux ministères de la Santé et des Soins de longue durée, des Finances, du Procureur général ainsi que du Trésor et de l'Économie. M^me^ Layton a présidé en 2007 l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC).

Jack M. Mintz [nommé en 2003]

M. Mintz est titulaire de la chaire Palmer en politique publique à l'Université de Calgary. Avant sa nomination au conseil d'administration de l'OOF, il était président-directeur général de l'Institut C.D. Howe.

M. Mintz siège en outre au conseil d'administration de diverses sociétés et divers organismes sans but lucratif. Il a publié plus de 180 livres et articles dans les domaines de l'économie du secteur public et du fédéralisme fiscal. Il fait partie du conseil des gouverneurs de la National Tax Association à Washington, D.C., est rédacteur en chef adjoint de *Contemporary Accounting Research and International Tax and Public Finance* et chercheur universitaire à la CESifo, à Munich, en Allemagne.

M. Mintz a été économiste invité au ministère des Finances à Ottawa, président du Comité technique de la fiscalité des entreprises du gouvernement fédéral en 1996 et 1997, doyen associé (études) de la Faculté de gestion de l'Université de Toronto de 1993 à 1995, conseiller spécial auprès du sous-ministre, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances, à Ottawa, de 1984 à 1986 et directeur du John Deutsch Institute, Université Queen's, de 1987 à 1989.

Dagmar Teubner [nommée en 2007]
Comité : Membre, Comité de vérification

M^me^ Teubner est avocate et comptable agréée. Grâce à son travail au sein d'un grand cabinet comptable, elle possède une vaste expérience en droit fiscal.

Conseillère indépendante depuis 1988, M^me^ Teubner fournit au secteur privé, aux divers paliers de gouvernement et à des clients étrangers des services de consultation axés sur la résolution de problèmes de nature immobilière et sur la coordination de projets de développement.

M^me^ Taubner détient un baccalauréat ès sciences de l'Université de Toronto et a écrit et coécrit de nombreuses publications sur le droit fiscal national et international. Elle donne régulièrement des conférences sur les questions fiscales dans de nombreuses universités canadiennes.

M^me^ Teubner participe activement à divers organismes de bienfaisance.

Politiques et méthodes de gestion des risques

Les politiques et méthodes de gestion des risques de l'OOF permettent de gérer les positions en matière de risques créées par les activités sur les marchés financiers. Les politiques et méthodes actuelles portent sur l'exposition aux risques de marché, aux risques de crédit et aux risques opérationnels en ce qui a trait à la dette, aux portefeuilles de produits dérivés et aux opérations sur les marchés financiers de la province.

Les politiques ont été élaborées conformément aux lignes directrices et aux directives des organismes de réglementation comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et la Banque des règlements internationaux, et après avoir consulté des représentants de banques canadiennes sur leurs pratiques de gestion des risques.

Le conseil d'administration approuve les politiques de gestion des risques et surveille le rendement des activités sur les marchés financiers.

Politique sur le risque de marché

Le risque de marché correspond à la perte financière due aux variations des taux d'intérêt et des taux de change. Cette politique sert de cadre aux activités d'emprunt et comporte plusieurs aspects liés à la gestion du risque de marché. Cette politique comprend plusieurs limites, notamment :

- Limite relative au change : La position de change non couverte est limitée à 5 p. 100 de la dette émise à des fins provinciales. La position de change non couverte se limite aux devises des pays du G7 et au franc suisse.

- Limite liée aux changements des taux d'intérêt nets : Les risques liés aux changements des taux d'intérêt constituent le total de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux variable (après déduction des réserves de liquidités) au cours des 12 mois à venir. Ils sont limités à un maximum de 35 p. 100 de la dette émise à des fins provinciales.

- Limite des pertes liées à l'intérêt de la dette : Le montant total des pertes financières résultant du risque de marché ne peut pas dépasser 3 p. 100 de l'intérêt de la dette budgétée pour un exercice donné. Par ailleurs, le directeur général fixe un seuil pour veiller à ce que les pertes liées aux activités des marchés financiers n'atteignent pas la limite des pertes liées au coût de la dette. Ce seuil est indiqué dans le plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité.

L'OOF détermine et évalue l'exposition actuelle et potentielle au risque de marché afin de s'assurer que les expositions au risque et aux pertes ne dépassent pas les limites fixées. L'exposition au risque de marché est évaluée et communiquée quotidiennement.

Politique sur les risques de crédit et les risques juridiques connexes

Il y a risque de crédit lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou y manque. Le risque de crédit survient lorsque l'OOF procède à des opérations financières et dérivées. La cote de crédit minimale des contreparties pour un nouvel échange financier est normalement AA- et, pour les placements sur le marché monétaire, R1-moyen (et A-1 ou P-1). L'exposition qui en résulte est limitée à l'évaluation à la valeur de marché, compte tenu de la cote de crédit et de l'assise financière de la contrepartie. Des limites de concentration sont aussi en place pour limiter l'exposition. L'exposition au risque de crédit est évaluée et communiquée quotidiennement.

Politique sur le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers

Le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers est limité à ceux dont les expositions au risque peuvent être mesurées par l'OOF et auxquels ce dernier peut fixer un prix. L'OOF fait appel aux produits dérivés pour gérer les risques découlant de la dette actuelle et future d'une manière judicieuse et rentable, en se conformant au plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité. Il surveille les risques associés aux produits dérivés et les gère prudemment.

Politique sur les rapports de gestion des risques

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités de l'OOF lors de ses réunions trimestrielles habituelles :

- Le directeur général présente au conseil d'administration un rapport provisoire sur la mise en œuvre du plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité, sur la dotation et sur d'autres questions administratives et opérationnelles. Le directeur général rend également compte de la conformité de l'OOF avec les directives gouvernementales applicables.

- Le directeur, Contrôle des risques, rend compte au conseil d'administration de l'exposition des programmes et de leur rendement, de même que des exceptions aux politiques.

Par ailleurs, la direction de l'OOF est tenue au courant quotidiennement des expositions au risque et des positions de l'Office.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque lié aux pertes dues à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. Chaque division gère le risque opérationnel par l'examen et l'amélioration des processus de travail, par des politiques et méthodes écrites, des systèmes de traitement des données et des plans d'urgence ainsi que par la formation du personnel.

L'OOF administre un plan de continuité des activités (englobant les opérations de la SFIEO) qui est mis à jour régulièrement pour faciliter la continuité des fonctions opérationnelles essentielles, avec un minimum de perturbation en cas d'urgence.

Annexes

Cotes de crédit de l'Ontario

Autres sources d'information

Cotes de crédit de l'Ontario

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique la capacité et la volonté de l'emprunteur de payer les intérêts et le capital en temps voulu.

Cotation des titres à long terme

La cotation des titres à long terme s'effectue à l'aide d'un classement par lettres, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie peuvent être assorties d'un signe « plus » ou « moins » (fort ou faible) qui indique la force relative des titres de cette catégorie. Les cotes des titres à long terme de la province de l'Ontario sont actuellement les suivantes :

- Moody's Investors Service — Aa1
- Standard & Poor's — AA
- DBRS — AA

Cotation des titres à court terme

La cotation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en plusieurs catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Les cotes des titres à court terme de la province de l'Ontario sont actuellement les suivantes :

- Moody's Investors Service — P-1
- Standard & Poor's — A-1+
- DBRS — R-1 (élevé)

Autres sources d'information

www.ofina.on.ca

Ce site Web donne des renseignements sur le programme d'emprunt et la dette de l'Ontario et contient les publications de l'Office ontarien de financement et du ministère des Finances de l'Ontario.

Budget de l'Ontario

Le chapitre consacré à l'emprunt et à la gestion de la dette fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice passé et examine les perspectives pour le prochain exercice.

Finances de l'Ontario – Bulletin trimestriel de l'OOF

Mises à jour trimestrielles des prévisions budgétaires annuelles du gouvernement. L'information financière trimestrielle est également accessible à partir du site Web du ministère des Finances (www.fin.gov.on.ca).

Formulaire 18-k

Rapport annuel de la province à la Security and Exchange Commission des États-Unis (SEC).

Renseignements

Relations avec les investisseurs
Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario) Canada
M7A 1Y7
Téléphone : 416 325-8000
Courriel : investor@ofina.on.ca

Office
ontarien de
financement

www.ofina.on.ca

Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
Canada

Téléphone : 416 325-8000

investor@ofina.on.ca
www.ofina.on.ca

Ontario
Office ontarien de financement

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
ISSN 1492-8558